



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des INSTALLATIONS CLASSEES  
DPI – BPUPE – SIC – LL - n° 2015 - 222

**INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SOCIETE ACT'APPRO à TERNAS**

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA NOMINATION  
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

La Préfète du Pas de Calais,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 portant nomination des membres de la Commission de Suivi de Site pour le site exploité par la Société ACT'APPRO sur la commune de TERNAS ;

VU le courrier du 27 juillet 2015 du Conseil Départemental du Pas de Calais ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1:**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013, susvisé, est modifié comme suit :

**1-2 : Collège des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale:**

- à remplacer :

- M. Maurice LOUF, Conseiller Général du Pas de Calais par M. Claude BACHELET, Conseiller Départemental du Pas de Calais ;

Le reste sans changement.

## ARTICLE 2: DELAI ET VOIE DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la date de la publication du présent arrêté.

## ARTICLE 3: PUBLICITE

Une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de TERNAS et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché, pendant une durée d'un mois, à la mairie de TERNAS qui dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie sera adressée à l'exploitant et aux membres de cette commission.

## ARTICLE 4: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Maire de TERNAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 27 AOUT 2015

La Préfète,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Buisson', written over a horizontal line.

# SOCIETE ACT APPRO à TERNAS

Fonction	Représenté par	Nom	Adresse	Ville
<b>Administration</b>				
Monsieur le représentant de la Préfecture d'Arras				
M. le représentant de la D.R.E.A.L	Secrétaire Général	Président de la C.S.S		
M. le représentant de la D.D.T.M				
M. le représentant de la D.I.R.E.C.C.T.E				
M. le Chef du S.I.D.P.C				
<b>Collectivités territoriales</b>				
1 représentant du Conseil Départemental	Conseiller Départemental	M. Claude BACHELET	20, rue Gaston Hivin	62130 CROISETTE
1 représentant de la Communauté de Communes St Polois	Président	M. Marc BRIDOUX	8, Place François MITTERRAND	62130 ST POL SUR TERNOISE
1 représentant de la mairie de TERNAS	Maire	M. Alain MESUREUR	Mairie	62127 TERNAS
1 représentant de la mairie de GOUY EN TERNOIS	Maire	M. Gérard DEREGNAUCOURT	Mairie	62127 GOUY EN TERNOIS
<b>Exploitants</b>				
M. le Directeur de ACT APPRO		M. Jean-Pierre DURANT	rue de Maizières	62127 TERNAS
1 représentant Salarié de ACT APPRO	Responsable Q.S.E	Mme Laëtitia BLEUZE	rue de Maizières	62127 TERNAS
<b>Riverains</b>				
1 représentant de l'association Nord Nature Environnement		M. Robert TROUVILLIEZ	69, rue de la Gare	62620 BARLIN
1 représentant d'une association locale	Association NATS	M. Didier BRISSET	399, rue de la Canche	62270 MAGNICOURT S CANCHE
1 riverain de GOUY EN TERNOIS		M. Richard DESORT	14, rue Paulette Martin	62127 GOUY EN TERNOIS
1 riverain de TERNAS		M. Pascal GAY	6, rue de Maizières	62127 TERNAS
<b>Salariés</b>				
Le site n'a pas un effectif suffisant pour avoir des salariés		membres du C.H.S.C.T		
<b>Autres</b>				
M. le représentant de la D.D.S.I.S				